

RÈGLEMENTS DU QUARTIER DES ATHLETES

REGLEMENTS SUR LA PROPRETE ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les portes du quartier des athlètes doivent être maintenues fermées, toute personne qui ne se conforme pas à ce règlement se verra interdire l'accès au Quartier des athlètes et suspendre sa carte magnétique pour le reste de la session.
2. Il est interdit de fumer et de manger autour des bacs à ramer et dans la salle de musculation.
3. Les contenants de verre sont interdits à l'intérieur des bacs à ramer et dans la salle de musculation, les bouteilles d'eau en plastique sont permises.
4. Il est interdit de circuler en patins à roues alignées ou en planche à roulettes à l'intérieur du QA.
5. Seuls les casiers extérieurs pourront être assignés à des usagers pour une période déterminée.
6. Les cadenas laissés sur les casiers sans autorisation seront coupés.
7. Les animaux de compagnie sont interdits.

REGLEMENTS DES BACS A RAMER

1. La capacité maximale de rameurs dans le bac d'aviron est de 8 rameurs.
2. La capacité maximale de rameurs dans le bac de canoë-kayak est de 12 rameurs.
3. La capacité maximale de rameurs dans le bac de bateaux-dragons est de 14 rameurs.
4. Pour une question d'hygiène, les bottes sont interdites dans l'enceinte des bacs à ramer.
5. Dans le bac à ramer d'aviron, aucun réglage des composantes ne peut être fait à l'exception des ajustements de la hauteur avec les clips jaunes.
6. Il est interdit de se bousculer.
7. Il est interdit de courir.
8. L'enceinte des bacs à ramer doit être maintenue propre après votre passage.

REGLEMENTS DE LA SALLE DE MUSCULATION

1. Capacité maximale de 20 personnes.
2. Le locataire est responsable de la propreté de la salle.
3. Le locataire est responsable de la bonne utilisation du matériel et sera redevable à la Société du parc Jean-Drapeau pour tout bris survenant à la suite d'une mauvaise utilisation.
4. Il est interdit de sortir les équipements sportifs à l'extérieur de la salle.
5. Le corridor ne peut être utilisé pour faire des exercices.

6. Les usagers doivent obligatoirement être accompagnés d'un entraîneur ou d'un kinésologue.
7. Pour utiliser la salle, un minimum de deux personnes en permanence est obligatoire.
8. Les souliers sont obligatoires, les sandales sont interdites.
9. Une tenue sportive est obligatoire, (short, t-shirt, pantalon, etc.)
10. Les camisoles et les maillots sont interdits.
11. Le matériel doit être rangé à l'endroit approprié après l'entraînement.
12. Il est interdit de fumer et manger dans la salle de musculation.
13. Les contenants de verre sont interdits dans la salle.
14. Les animaux de compagnie sont interdits.
15. La Société du parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des blessures que pourrait occasionner une mauvaise utilisation des équipements.
16. La Société du parc Jean-Drapeau se réserve le droit d'expulser un usager qui ne se conforme pas aux règlements.
17. Le locataire utilise les lieux pour des fins énoncées aux présentes et en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Bassin olympique du parc Jean-Drapeau.

Les usagers ont la responsabilité d'informer le responsable du Quartier des athlètes, lorsque le matériel est abîmé, en communiquant au 514 872-3327 ou en écrivant au quartierdesathletes@parcjeandrapeau.com

Toute personne ne se conformant pas aux règlements est assujettie à un avertissement.
La Société du parc Jean-Drapeau se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas les directives
ou les avertissements. Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

RÈGLEMENTS DU BASSIN OLYMPIQUE

REGLEMENTS SUR LA PROPRETE ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les portes du quartier des athlètes doivent être maintenues fermées, toute personne qui ne se conforme pas à ce règlement se verra interdire l'accès au Quartier des athlètes et suspendre sa carte magnétique pour le reste de la session.
2. Les contenants de verre sont interdit sur le pourtour du bassin, les bouteilles d'eau en plastique sont permises
3. Il est interdit de circuler en patins à roues alignées ou en planche à roulettes sur les quais.
4. Les animaux de compagnies sont interdits.
5. Il est déconseillé de nourrir les petits animaux (goélands, pigeons, marmottes, écureuils, etc.)
6. Le civisme et la courtoisie sont de mise sur le plan d'eau.

REGLEMENTS DU BASSIN OLYMPIQUE

1. Il faut ramer en respectant le plan de circulation en vigueur.
2. Les vestes de flottaison individuelles sont recommandées pour les personnes ne sachant pas nager.
3. Il est interdit de se bousculer sur le contour du bassin et dans les embarcations.
4. Il est interdit de nager dans le bassin olympique sans autorisation.

AVIRON

5. Il faut laisser passer les bateaux plus rapides.
6. Il faut avertir si un bateau plus rapide vous rattrape et que vous ne pouvez pas changer de couloir.
7. Tourner seulement après la ligne de départ (0 m) et la ligne d'arrivée (2000 m)

CANOE-KAYAK

8. Gardez l'œil ouvert pour tout bateau derrière vous, laissez le passage s'il vous rattrape

BATEAUX DRAGONS

9. Les couloirs 3 et 4 vous sont assignés, veuillez respecter les distances par rapport aux autres embarcations

Les usagers ont la responsabilité d'informer le responsable du Quartier des athlètes lorsque le matériel est abîmé en communiquant au 514 872-3327 ou en écrivant au quartierdesathletes@parcjeandrapeau.com.

Toute personne ne se conformant pas aux règlements est assujettie à un avertissement
La Société du parc Jean-Drapeau se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas les directives

ou les avertissements. Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

CIRCULATION POUR L'ENTRAÎNEMENT SUR CONFIGURATION AVIRON		TRAFFIC PATTERN DURING TRAINING WITHIN ROWING LANES							
		2000m			1000m		500m		0m
Aviron/rowing		6 ← AVIRON ROWING CKV			← AVIRON ROWING CKV				6
Aviron/rowing		5 ← AVIRON ROWING CKV			← AVIRON ROWING CKV				5
		4 → DRAGON			← DRAGON				4
Canoe-kayak	↓	3 ← DRAGON			← DRAGON				3
		2 → AVIRON ROWING			← AVIRON ROWING				2
Dragons	↓	1 → AVIRON ROWING			← AVIRON ROWING				1
		0 → AVIRON ROWING			← AVIRON ROWING				0
Esp. + Bw									